



Réglement Local de Publicité Métropolitain



Pour une visibilité économique respectueuse de notre territoire



PUBLICITÉ



PRÉ-ENSEIGNES



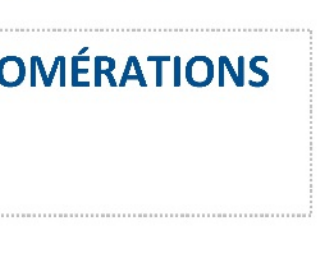
ENSEIGNES



ÉLABORATION DU RLPm PRESCRITE
LE 22/03/2019



PROJET DE RLPm ARRÊTÉ
LE 21/10/2021



RLPm APPROUVÉ
LE 29/06/2022

3.3.2 – PLANS DES LIMITES D'AGGLOMÉRATIONS

Gattieres

Agglomérations formelles au sens du Code de la Route

- Panneaux EB10 et EB20
- Voies en agglomération

Agglomérations physiques au sens du Code de l'Environnement

- Limites d'agglomérations

Éléments d'informations

- Limites communales
- Bâti
- Parcelles

